



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le Corps-Législatif a continué mardi la discussion du projet de loi relatif à la liberté provisoire.

La discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire spécial était indiquée pour la séance du lendemain.

Il est à peu près certain qu'il y aura une nouvelle prorogation du Corps-Législatif au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

On pense que la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire spécial occupera plusieurs séances, et dans ce cas la discussion du budget, au lieu de commencer jeudi 1<sup>er</sup> juin comme on l'avait annoncé, ne pourrait commencer que lundi prochain.

Jusqu'à présent, il n'y a d'inscrit pour prendre la parole dans la discussion générale du budget que MM. Garnier-Pagès, Calley de Saint-Paul et Latour du Moulin. Ces deux derniers orateurs étant inscrits pour, on dit que, probablement, M. Thiers prendra la parole avant M. Latour du Moulin.

On sait que le budget de 1866 a été l'objet d'un très-grand nombre d'amendements, dont les principaux seront défendus par leurs auteurs. On annonce notamment que MM. Emile Ollivier et Jules Simon prendront la parole dans la discussion des articles.

On lit dans le Temps :

« On a répandu le bruit, dans la journée d'hier, que l'Impératrice-régente n'avait pas

voulu accepter la démission du prince Napoléon comme vice-président du conseil privé, avant d'en avoir référé à l'Empereur. Le silence du grand et du petit *Moniteur* sur la lettre du prince Napoléon, en réponse au message impérial du 25 mai, donne quelque apparence de vérité à cette rumeur. »

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« La lettre impériale a été communiquée au prince par M. Rouher, Le cousin de l'Empereur aurait demandé si une publicité serait donnée au document, et aurait déclaré que, dans ce dernier cas (et à moins que le *Moniteur* ne lui laissât aussi la parole), il se verrait obligé de donner la double démission que l'on sait : ce que le prince a fait, au moment où il a su que du conseil était parti l'ordre d'insertion au *Moniteur*. »

L'*Indépendance* ajoute que le prince Napoléon avait offert de s'éloigner quelque temps, si la publicité de la lettre de l'Empereur au *Moniteur* lui était épargnée.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 29 mai, au *Phare de la Loire* :

Savez-vous quelle est la nouvelle?... Vous y perdriez votre latin, j'aime mieux vous la dire tout de suite. La nouvelle, c'est que le *Moniteur*, le *Constitutionnel* et le *Pays* n'ont pas encore mentionné la lettre dans laquelle le prince Napoléon donne sa démission de vice-président du conseil privé et de président de la commission de l'Exposition universelle de 1867.

Pourquoi ce silence? Je n'en sais rien; mais

il est très-remarqué et l'on fait là-dessus une foule de commentaires que je m'abstiendrai de reproduire, d'abord parce que j'ignore s'ils sont fondés, ensuite par prudence.

Le *Moniteur* ne pourra pas d'ailleurs s'abstenir de publier une nouvelle officielle de cette importance, il faudra bien qu'il l'annonce un jour ou l'autre, à moins que le prince Napoléon ne revienne sur sa détermination, ce qui n'est guère admissible.

La démission de président de la commission d'Exposition ne laisse pas que d'être assez embarrassante. En effet, la reine d'Angleterre a désigné son fils le prince de Galles parmi les commissaires anglais qui viendront à Paris en 1867: or, d'après l'étiquette des cours, le prince de Galles ne peut être en rapport qu'avec un homme de son rang ou de sa qualité: le prince Napoléon était dans ce cas, mais il était le seul autour de l'Empereur et je ne sais trop par qui il pourra être remplacé.

On dit que l'Empereur lui-même prendra la présidence de la commission, quitte à se faire représenter au besoin par un haut personnage quelconque.

Vous savez que la commission du Corps-Législatif chargée d'examiner le projet de loi relatif aux conseils généraux et aux conseils municipaux a formulé plusieurs amendements qui ont été naturellement soumis au conseil d'Etat. Elle demande, entr'autres choses, qu'on écarte des conseils généraux les juges de paix et les présidents de tribunaux et que ces conseils choisissent eux-mêmes leurs secrétaires.

On m'assure que le conseil d'Etat repousse tous ces amendements.

Il est probable, au surplus, que la loi ne sera pas discutée cette année.

Quelques journaux étrangers annoncent que la candidature du comte Walewski à la présidence du Corps-Législatif est encore une fois menacée, et que M. Schneider a de grandes chances d'être maintenu à ce poste.

Une édition du discours du prince Napoléon a été saisie avant-hier chez Dentu parce qu'elle n'était pas timbrée.

Une édition timbrée est annoncée pour demain.

On a reçu la dépêche télégraphique suivante :

Constantine, 29 mai 1865,  
1 h. 50 m. du soir.

L'Empereur est arrivé à Constantine hier à cinq heures, après s'être arrêté dans les différents centres agricoles qui s'échelonnent sur le parcours.

La réception a été magnifique. Elle empruntait un aspect féérique à la situation pittoresque de la ville, qui, comme un nid d'aigle, semble suspendue dans l'espace.

L'affluence des Arabes était immense. Les goums, aux costumes éclatants, étaient rangés fièrement, drapeaux déployés, sur les hauteurs rocheuses du Coudaat-Atly, et la rampe qui descend au Rummel servait de vaste amphithéâtre à toute la population de Constantine et des environs.

Européens et indigènes s'étaient unis dans la même pensée de reconnaissance pour saluer et acclamer le souverain.

Chacune des races avait lutté d'émulation pour imprimer à l'accueil fait à l'Empereur

**PEUPLÉTON.**

12

## LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

« Souventes fois, poursuivait le digne élève de Barbejean, du depuis que j'ai la ration de vin, le parrain et moi trinquons ensemble à votre santé, ma bonne mère, et à celle de toute la case. Aujourd'hui, fête du grand saint Yves, notre patron à tous les trois, nous n'y avons pas manqué, vous le pensez bien.

« Va sans dire que maître Barbejean vous fait des amitiés et des compliments en masse, mais il n'a jamais eu goût à manœuvrer la plume; maintenant que je sais écrire, je tiens la feuille de consommation de son détail (1); et m'est avis que son écriture ne vous fera plus aux yeux ni peine ni plaisir.

(1) Chacun des premiers maîtres et maîtres de profession reçoit de l'administration du port une feuille d'armement relative à son détail, feuille qui doit être tenue à jour au fur et à mesure de la consommation des munitions ou ustensiles dont elle le rend responsable et comptable. Cette feuille fait le supplice d'un grand nombre de vieux maîtres presque illettrés.

« Un petit mot d'affaires, s'il vous plaît, mère, pour finir, vu que le vaguemestre réclame les lettres de l'équipage. Vous trouverez dans la présente un certificat de notre commissaire, comme quoi je suis matelot de troisième classe à vingt-quatre. Attention! réclamez avec ça dans les bureaux rapport à ma *délégue*, qui est présentement, sur ma demande, des deux tiers au lieu de moitié. Ça vous fera donc sept francs de plus de bénéfice par mois (1). Mon sac est complet, je ne dois rien pour mon babillage. Je rapporterai encore une gentille saccoche sur mon décompte de campagne, vu qu'on ne nous paye qu'un mois sur quatre et pas même.

« Dites bien à mon frère Jean que je suis charmé de le savoir dégagé du shako, à la case avec vous, menant la ferme et gouvernant la charrie, qui est,

(1) Au point de vue de la solde, les matelots sont divisés en trois classes, qui, du temps du vaisseau *la Couronne*, étaient, en cours de campagne, sur les navires de l'Etat, rétribués ainsi: première classe, 36 francs par mois; deuxième classe, 33 francs; troisième classe, 24 francs. Les novices recevaient 18 francs. La délégation de Va-dé-Bon-Cœur à sa mère, après avoir été de 9 francs, moitié de 18, s'élevait à 18 francs, deux tiers de 24.

dit maître Barbejean, le vrai *taille-terre* comme l'éperon d'un navire est le vrai *taille-mer*; à ma sœur Yvonne que, rapport à sa bonne santé, mon parrain et moi nous avons chanté en breton, plus de quatre fois et de dix aussi, la chanson de l'*Epine fleurie*; à Morris le clerc, à Ronan, à Fantik ma mignonne, que je les aime en bon frère, pour de vrai; à tous, paix de Dieu, courage au travail, chance, force et contentement, voilà mes souhaits de bonheur en un bloc. Et à vous, ma bonne chère mère de bénédiction, mon cœur en grand.

« YVON PELLEC VA-DE-BON-CŒUR. »

Il y eut à la métairie des larmes de joie et des rires bruyants, des applaudissements à tour de bras et des embrassades fraternelles sans nombre, quand la lettre du jeune marin y fut lue et relue par Morris le kloarek, en famille d'abord et puis en présence des meilleurs voisins et amis.

Mais la seconde campagne de *la Couronne*, qui passa par la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, la Chine, les Indes et le cap de Bonne-Espérance, avant de rentrer dans les mers d'Europe, s'étant accidentellement prolongée au-delà de toute probabilité, la mère Yvonne, après une année entière sans nouvelles, tomba dans une tristesse profonde. Elle

se cachait de ses autres enfants pour pleurer, mais souvent, à la veillée, ils se disaient tout bas entre eux :

— La bonne femme a trop pensé à notre frère Va-de-Bon-Cœur. Regarde comme elle a les yeux rouges!

A l'époque où le jeune Pellec faisait ses débuts dans le métier de la mer, presque aucun service de paquebot postal n'était régulièrement établi. Trop fréquemment les lettres se perdaient. Si l'une des plus intéressantes ne se fût égarée, la mère Yvonne eût assurément été fort tranquillisée sur le sort de son dernier fils; mais elle eût, en même temps, appris une nouvelle lamentable.

Pendant une relâche dans l'Inde, maître Barbejean, étant allé porter secours à un bâtiment naufragé, tomba renversé par un débris de mât, qui le blessa très-grièvement. Son filleul Va-de-Bon-Cœur le voit rouler à la mer, baigné dans son sang et ne donnant plus signe de vie. Il jette un cri de désespoir, s'élance à la nage, l'arrache par des efforts héroïques aux lames qui déferlaient en côte et le ramène à bord. Mais, hélas! les blessures nombreuses que le vétéran avait reçues tant sur le navire naufragé que dans les rochers où le roulèrent les

un caractère grandiose et un souvenir ineffaçable.

Colons, Arabes, israélites, tous avaient élevé des arcs de triomphe sur le passage de Sa Majesté, et c'est aux cris d'enthousiasme les plus chaleureux que l'Empereur a fait son entrée dans l'ancienne capitale de la Numidie.

#### INCENDIES DANS LA GALLICIE.

On écrit de Lemberg, 22 mai, au *Fremdenblatt* :

« Les incendies, dont la cause première a déjà formé le sujet de nombreuses et d'étranges hypothèses, commencent à se propager dans notre pays. Le grand incendie de Brody a été suivi de l'embrassement de Kalomea; ce qui était resté debout dans cette dernière localité fut détruit peu de jours après. Tandis que nous voilà occupés à porter des secours à des milliers de malheureux, nous apprenons subitement que Horodenka est en flammes et que 340 maisons, dont 300 habitées par des juifs et 40 par des chrétiens, sont incendiées.

» Mais ce n'est pas encore assez : au milieu de la consternation générale, arrive une estafette de Belz qui annonce que cette localité est en proie au feu qui a consumé 150 maisons dans l'espace de deux heures et que la Grand-Place tout entière est en feu. Enfin, Farnopol est en flammes aussi depuis ce matin, suivant une dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui. Il est surprenant que nulle part on n'annonce la découverte ou l'arrestation des incendiaires. Cette circonstance décourage encore davantage les esprits et des pessimistes alarmés ne sont que trop disposés à ramener ces phénomènes extraordinaires à des agitations du parti révolutionnaire.

» D'après une autre version qui se fait jour, ce seraient des agents de l'empire limitrophe qui se livreraient à ces menées criminelles dans le but de tenir le pays dans l'agitation et de seconder ainsi les assertions et les mesures du gouvernement russe qui prétend qu'une nouvelle révolution se prépare en Gallicie contre la Russie, et que cette puissance se voit obligée d'échelonner le long de sa frontière des corps de troupes considérables. Je vous rapporte ce qui court les rues chez nous, sans m'associer toutefois à d'aussi graves soupçons. »

La *Gazette autrichienne* dit au sujet de ces incendies :

« Il s'entend de soi que les bruits les plus alarmants sont mis en circulation touchant les causes de ces épouvantables sinistres; il est naturel aussi qu'un certain parti ose accuser des agents russes d'être les auteurs et fauteurs de ces incendies. Mais c'est aller beaucoup trop loin. D'ailleurs, des perquisitions les plus étendues s'opèrent par la police qui finira, sans nul doute, par découvrir les coupables. »

lames, le rendaient désormais impropre au service.

On dut lui couper une jambe.

— Pour un matelot, dit-il, j'ai une belle fin ! Et devoir la vie à mon filleul, mon gars, mon fils, mon matelot Va-de-Bon-Cœur, encore une heureuse chance !

Un brig malouin allait mettre sous voiles. Barbe-jean, ayant obtenu l'ordre d'y prendre passage pour retourner en France, dit à son cher élève :

— Matelot, tu sais le métier, je suis content ! Mes compliments à ta mère et à toute la case. Tâche, quelque jour, de venir me voir dans mon château.

L'équipage saluait par des acclamations louangeuses son vieux maître invalide qui débarquait. Le commandant et tous les officiers vinrent lui serrer la main. Les matres, ses collègues, l'embrassèrent avec émotion. Va-de-Bon-Cœur pleurait à fendre l'âme :

— Allons donc, tonnerre ! à la voile ! lui cria son parrain à la dernière minute, embrasse-moi, regarde-moi, essarde tes yeux et chante notre chanson des Enfants de mer :

Car celui qui navigue droit

Va mouiller en bon endroit !...

#### LE PROCÈS DES COMPLICES DE BOOTH.

La pression de l'opinion publique a enfin décidé l'administration à revenir sur la malencontreuse idée du huis-clos : les portes de la salle des séances sont ouvertes aux représentants de la presse ; mais ce n'est là qu'une demi-mesure, puisque le public n'y est pas admis. Ajoutons que les mandataires des journaux n'ont le droit de publier que ce que la cour ne juge pas préjudiciable à l'intérêt public. Ce sont donc toujours les rapports expurgés contre lesquels se sont élevés le *Times*, la *Tribune* et tous les journaux de New-York, que le public a sous les yeux. Ce biais n'est pas de nature à contenter ceux qui demandent un procès complètement public, dans les formes régulières.

Quoi qu'il en soit, le *National Intelligencer*, de Washington, a publié une partie des débats qui avaient été gardés secrets jusqu'ici. Il cite notamment la déposition d'un certain lieutenant Cockerell, qui a été pendant plusieurs années, dans l'armée confédérée, attaché à l'état-major du général Edward Johnston, dans le service topographique. Cet officier, étant en Virginie dans l'été de 1863, à vingt milles de Staunton, a fait connaissance de trois citoyens du Maryland, dont l'un était Booth et un autre portant le nom de Shepherd. Booth disait que si la confédération venait à être poussée aux dernières extrémités, le meurtre de Lincoln serait la dernière ressource pour conquérir l'indépendance; les compagnons de Booth partageaient ses sentiments.

Le témoin, se trouvant au camp du 2<sup>e</sup> régiment virginien, il y eut à cette occasion un meeting secret des officiers rebelles; il n'y assista pas, mais l'un des officiers qui y prirent part lui en rendit compte; il croit que Booth y était. Il fut question d'envoyer certains officiers en service spécial au Canada et sur la frontière pour délivrer les prisonniers, réduire les villes du Nord en cendres, et, finalement, courir sus aux membres du cabinet et au président. Il a entendu ces propos plus de mille fois. Booth était en liaison avec tous les officiers. Le témoin a entendu dire très-souvent que l'assassinat du président était le but auquel il faudrait arriver; on en parlait librement dans les rues de Richmond; c'était une nécessité généralement admise dans le service.

Une dame de New-York a déposé qu'elle s'était trouvée avec Booth et avec un individu nommé Johnson, et qu'elle avait entendu une partie de leur conversation.

Elle avait ramassé deux lettres qu'ils avaient laissées tomber; l'une commençant par ces mots : « Cher Louis, » et disait que Booth avait été désigné pour devenir « la Charlotte Corday du dix-neuvième siècle. » « Abe Lincoln, y était-il dit encore, doit mourir maintenant; vous

pouvez choisir vos armes, la coupe, le couteau, la balle, etc., etc. » La lettre est signée : Charles Selby.

Deux autres témoins ont déposé qu'étant au Canada, ils avaient vu Booth en conversation avec George N. Sanders, et qu'ils croyaient avoir vu aussi Booth causer avec Clay, Holcombe et Thompson.

Mais arrivons à la séance du 15 mai, la première dont on ait un compte rendu à peu près exact.

Ceux qui ont comparu devant la cour à cette séance sont Harrold, Payne, le docteur Mudd, Spangler, O'Laughlin, Atzeroth, Arnold et M<sup>me</sup> Surratt. Ils étaient rangés le long du mur de l'ouest, sur des sièges élevés, et séparés les uns des autres par des agents de la force publique. M<sup>me</sup> Surratt occupait une place séparée de l'estrade et s'appuyait sur une petite table convertie de serge verte.

Derrière elle, et de l'autre côté de la table, près des fenêtres du nord, étaient placés les conseils des accusés.

Le docteur Mudd est calme, concentré et attentif, s'appuyant sur la table comme pour soulager ses mains du poids des menottes dont elles sont chargées.

Arnold est sans cesse agité, élevant ses mains à ses cheveux par mouvements saccadés, et ne sachant où poser son regard; tantôt levant les yeux et les fixant sur la cour avec une immobilité singulière, tantôt reposant sa tête sur ses mains appuyées sur ses genoux. Les fers qui retiennent ses mains ne sont pas réunis, mais séparés par une tringle de fer de dix-huit pouces de longueur pour les empêcher de se rapprocher.

Payne, vêtu d'un paletot et d'un gilet noisette, avec un pantalon de couleur foncée, paraît plus occupé de regarder le ciel et le paysage à travers les barreaux des fenêtres que de suivre les détails du procès. Ses cheveux noirs, épars, tombent sur son visage, et couvrent ses yeux. Ses lèvres, épaisses et proéminentes, semblent inséparables. Ses jambes sont croisées et servent d'appui à ses mains.

O'Laughlin ne quitte pas le tribunal des yeux. Il s'appuie le dos au mur, la tête renversée en arrière, offrant en pleine vue son front large, mais peu élevé, chargé d'une forêt de cheveux noirs; il a l'œil perçant, le teint livide, une forte moustache et une large impériale. Ses menottes, comme celles d'Arnold, sont séparées par une tige de fer.

Atzeroth est un homme de cinq pieds dix pouces, et, sauf les fers qui chargent ses mains, pourrait être pris pour un simple spectateur. Sa figure a le caractère du bas peuple de l'Allemagne méridionale; ses cheveux sont d'un rouge ardent; il a les yeux d'un bleu clair.

M<sup>me</sup> Surratt a déjà été dépeinte; elle est vêtue de noir et paraît calme.

Nous croyons devoir reproduire, pour l'édification de nos lecteurs, les charges qui pèsent sur ces différents accusés :

Edward Spangler a donné aide et assistance à John-Wilkes Booth pour entrer dans la loge où était assis le président, en barrant et obstruant la porte de ladite loge pour empêcher l'arrivée des secours; il a en outre aidé Wilkes Booth à s'échapper après le meurtre;

David E. Harold a aidé et assisté ledit Wilkes Booth à tuer Abraham Lincoln, et aidé à s'échapper au-delà des lignes militaires, et l'a accompagné et assisté dans sa fuite.

Lewis Payne a assailli William H. Seward et l'a frappé à coups de couteau avec l'intention de le tuer; il a, en outre, avec le même couteau et un pistolet, tenté de tuer Frederick W. Seward, Augustus H. Seward, Emory W. Hansell et George F. Robinson, qui cherchaient à protéger William Seward.

George A. Atzeroth a guetté et attendu le vice-président Andrew Johnson avec l'intention de le tuer.

Michael O'Laughlin a guetté et attendu le lieutenant Grant avec l'intention de le tuer;

Samuel Arnold a combiné, conspiré, conseillé, aidé, etc., avec John Wilkes Booth, Lewis Payne, George A. Atzeroth, Michael O'Laughlin et leurs complices, pour l'exécution de ladite conspiration;

Mary E. Surratt a reçu, entretenu, hébergé, caché, aidé et assisté John-Wilkes Booth, David E. Harold, etc., avec connaissance de leurs desseins meurtriers, et avec l'intention de les aider et de les assister, soit à accomplir leurs desseins, soit à s'échapper après les avoir accomplis;

Samuel A. Mudd a conseillé, encouragé, reçu, traité, hébergé et caché John Wilkes Booth, David E. Harold, Lewis Payne, John H. Surratt, Michael O'Laughlin, John Atzeroth, Mary E. Surratt et Samuel Arnold, et il les a ensuite, ayant connaissance de ladite conspiration, aidés soit à assassiner Abraham Lincoln, soit à s'échapper après le meurtre.

Une grande partie de l'audience a été occupée par un débat animé qui s'est élevé entre le brigadier-général P. W. Harris, l'un des membres de la cour, et l'honorable M. Reverdy Johnson, avocat de la femme Surratt. M. Harris prétendait récuser M. Johnson en arguant que celui-ci avait, dans une lettre écrite à l'époque de la convention du Maryland tenue à l'occasion de la nouvelle constitution de cet Etat, exprimé l'opinion que le serment dans certaines circonstances, ne liait pas ceux qui s'y soumettaient. Après un long débat contradictoire, la cour en a délibéré et déclaré que la récusation n'était pas fondée. En conséquence, M. Reverdy Johnson a été admis à siéger comme défenseur de la femme Surratt.

La cour a ensuite procédé à l'audition des témoins.

Tu sais bien où, pas vrai !... nous l'avons assez répété sous la misaine du depuis Toulon :

Bien heureux qui l'a pour dernier ancrage !

L'entrée en est dure et chagrine un peu ;

Mais un matelot, après le mouillage,

Ne navigue plus qu'avec le bon Dieu (1).

Chante ça, mon fils, chante ça, mon matelot, et vas-y de bon cœur, comme est ton nom. Je cours le meilleur bord, je navigue en droiture vent sous vergue, sois donc calme, au revoir et adieu !

#### XII. — LE RETOUR.

Jean Pellec, l'ancien soldat, et Morris le kloarek s'étaient plusieurs fois assurés, dans les bureaux de la marine de Brest, que la *Couronne* n'avait point péri, et que leur frère Yvon n'était point porté sur aucune liste parmi les morts ni les absents; et cependant la mère Yvonne était de plus en plus affligée. Souventes fois elle se tenait, de longues heures durant, auprès de la barrière du dernier champ de blé noir, aux lieux où son brave petit gars s'était séparé d'elle.

(1) POÈMES ET CHANTS MARITIMES : le *Gaillard d'avant*, chansons maritimes.

Alors, si d'aventure quelque marin s'engageait dans le chemin creux, son cœur battait; elle espérait, et ne tardait point à désespérer. Le matelot indifférent ne tournait pas même la tête de son côté, ou bien répondait à ses pressantes questions avec une insouciance complète :

— La *Couronne*? connais pas ! — Pellec? un matelot? nous sommes soixante mille !

Quelquefois pourtant on lui témoignait un certain intérêt. A plusieurs reprises on lui donna véritablement des nouvelles du vaisseau. Une fois même, l'homme qu'elle interrogeait se trouva être un ancien camarade qui, renvoyé en France comme convalescent, donna une foule de détails sur maître Barbe-jean et son filleul Va-de-Bon-Cœur.

Jean Pellec et sa sœur Yvonne allaient désormais faire le marché, leur mère ne quittait plus la ferme; elle n'avait donc aucun rapport avec les gens de Brest, et n'en était que plus assidue auprès de la barrière.

Par une chaude soirée de juillet, à nuit tombante, elle vit courir à toutes jambes dans le chemin creux un alerte et grand matelot à barbe noire, le sac sur le dos, la canne en main, l'étui de fer-blanc à la ceinture. Dans la demi-obscurité, malgré la faiblesse

de ses yeux, rougis par les larmes, elle distinguait bien la taille, la barbe foncée et le teint coloré du jeune homme qui se ralentit, tant il était essouffé.

— Mon petit Yvon est blondin et un brin pâlot, se dit-elle, mais celui-ci l'a peut-être rencontré sur mer. — Monsieur le marin, cria-t-elle, un moment, s'il vous plaît, pour l'amour de Dieu.

Le marin, haletant, s'arrêta en la regardant sans répondre.

— Connaissez-vous, par bonheur, le vaisseau la *Couronne*? demanda la paysanne avec anxiété.

(La suite au prochain numéro)

#### CONCERT MILITAIRE.

MUSIQUE DE L'ECOLE IMPERIALE DE CAVALERIE

Chef de musique : M. BRUCK.

Programme du jeudi 1<sup>er</sup> juin, de 7 à 8 heures.

- 1<sup>o</sup> Grande Marche militaire;
- 2<sup>o</sup> Le *Planteur*;
- 3<sup>o</sup> Duo, *Semiramide*;
- 4<sup>o</sup> Ouverture du *Cheval de Bronze*;
- 5<sup>o</sup> Le *Bingali* (polka);
- 6<sup>o</sup> *Chant du Ciel* (valse).

La carrière militaire du maréchal Magnan, dont nous avons annoncé la mort si prompte, a été aussi longue que dignement remplie. Il était né à Paris le 7 octobre 1781; il était donc âgé de soixante-quatorze ans. Il s'engagea à dix-huit ans dans le 66<sup>e</sup> de ligne, et fit toutes les campagnes de Portugal et d'Espagne.

Capitaine dans la garde impériale, il fit la guerre de France, et il fut un de ceux qui combattirent à Waterloo.

Sous la Restauration, il prit part aux expéditions d'Espagne et d'Alger, et partout il se distingua par sa bravoure.

Sous la monarchie de Juillet on le voit entrer au service du roi des Belges, qui le nomma général de brigade; revenu en France avec le titre de maréchal-de-camp, il exerça les commandements les plus importants et dans les circonstances les plus difficiles.

Après 1848, il commandait l'armée de Lyon, lors des événements qui furent le contre-coup du 15 juin.

De là, il fut appelé à la tête de la division de Strasbourg, et c'est dans ce poste élevé que les votes des électeurs de la Seine le nommèrent représentant à l'Assemblée législative.

Dévoué à la politique du prince-président, on sait la part considérable qu'il a prise dans les événements du 2 décembre. Il était grand-croix de la Légion-d'Honneur, membre du Sénat depuis les premiers jours de sa création; il a remplacé le maréchal Saint-Arnaud dans la charge de grand-veneur, et depuis 1859 il était commandant de l'armée de Paris.

C'était un caractère plein de fermeté et de droiture; il avait conquis dans les rangs de l'armée et dans ceux de la haute société parisienne une place éminente, autant par ses qualités personnelles que par le rôle qu'il a joué dans notre histoire contemporaine.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'intérim du commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée sera confié, nous assure-t-on, à S. Exc. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui se trouvera ainsi, provisoirement, investi d'un des plus grands commandements, puisqu'il aura sous ses ordres les vingt-cinq mille hommes de la garde impé-

riale, les trente mille de l'armée de Paris, et les troupes répandues dans les garnisons voisines de Paris, qu'on peut évaluer à plus de trente mille hommes.

— Le *Journal de Constantinople* du 24 nous apprend qu'Abd-el-Kader venait d'être reçu par S. M. I. le sultan.

Il n'était pas encore question à ce moment du départ de l'ex-émir pour la France.

Abd-el-Kader a fait présent au sultan de quatre magnifiques chevaux arabes.

— Le *Journal des Débats* publie de nouveaux détails sur le grand incendie qui a eu lieu près de la gare d'Ivry, pendant la nuit de samedi à dimanche:

« Les locataires des maisons portant les numéros 20, 22, 24, 26 et 28 du quai de la Gare furent prévenus par les cris du dehors que le feu venait d'éclater dans l'enceinte occupée par des ateliers de forgeron, des chantiers de bois et un entrepôt de vins et eaux-de-vie. Il était près d'une heure. L'alerte donnée à une pareille heure doublait en quelque sorte la réalité du danger, et en quelques instants les malheureux ouvriers, en grand nombre, s'empressaient de déménager, par les fenêtres, par les escaliers, par toutes les issues possibles, les modestes meubles qui garnissaient leurs logements. Nulle description ne saurait donner une idée des scènes de désolation qui se passèrent en ce moment-là. Il fallait soustraire aux ravages imminents du fléau, des enfants endormis, des vieillards, et telle mère appelait à son secours ses voisins, afin de pouvoir sauver son enfant au berceau.

» Cependant le feu, qui avait débuté dans une forge, gagnait avec rapidité le chantier voisin; là, il trouvait un aliment qui quadruplait son intensité. Des piles de bois de construction, des planches fines de sapin échelonnées, des toitures en charpente, des traverses, des caisses de voitures, tout cela était devenu la proie des flammes, qui, poussées par le vent du sud, venaient lécher les maisons du quai et menaçaient d'envelopper les logements des malheureux qui, se voyant près d'être dévorés, jetaient pêle-mêle sur le quai toutes les pièces composant leur mobilier.

» Le poste de sapeurs-pompiers établi dans l'une des maisons même menacées par le feu avait porté immédiatement les premiers secours. L'alerte ayant été donnée à l'autorité,

on vit arriver bientôt, sur les lieux du sinistre, des détachements de toutes armes, et un supplément de sapeurs-pompiers accourus en toute hâte permit de faire fonctionner quatorze pompes abondamment pourvues d'eau, grâce au voisinage de la Seine. M. le général Soumain, commandant la place de Paris, était venu immédiatement et présidait aux opérations de sauvetage.

» A trois heures environ, tout ce que le feu avait pu trouver d'aliment était dévoré. Sur une superficie de 1,200 mètres, hangars, bois, charpentes, murs, fûtailles, arbres, ne formaient qu'un large et béant cratère embrasé.

» Les fûtailles de vins et d'eaux-de-vie, atteintes par le feu, étaient si nombreuses que le liquide amené par une rigole dans un fossé très-large et très-évasé en occupait une profondeur de près de 2 mètres. On en estimait la perte à 100,000 fr.

» Dimanche, à midi, des escouades de pompiers et de soldats inondaient encore sur tous les points le champ de ruine, où, sur toute la surface, brûlent encore et fument les débris de ces immenses amas de bois. Les maisons occupées par les ménages d'ouvriers n'ont heureusement pas été atteintes. Le quai de la Gare offre un aspect de désolation.

Voici encore quelques détails recueillis par divers journaux:

« Malgré la surveillance, plusieurs vols furent commis; une somme de 1,200 fr. avait été enlevée ainsi que des couverts. Heureusement, les voleurs ont été arrêtés.

» Les maisons portant les nos 5, 22, 24, 26, 28 et 30 sont brûlées.

» Sur le quai de la Gare, un homme a été brûlé vif en tombant d'une pile de bois dans le foyer de l'incendie.

» Dix-huit à vingt personnes ont été plus ou moins grièvement blessées; entre autre un officier de pompiers qui aurait eu les jambes brisées.

» La perte est estimée à un million.

## Chronique Locale.

Le *Moniteur* du 29 mai publie la loi suivante:

« Art. 1<sup>er</sup>. — La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 0/0 une somme de

60,000 fr., remboursable en sept années, à partir de 1865, et destinée, avec un prélèvement sur ses revenus, aux frais d'élargissement d'une rue et aux dépenses de construction d'un bâtiment pour le service du télégraphe et celui de la poste.

» L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

» Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant sept ans, à partir de 1865, 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, devant produire en totalité 32,000 fr. environ, pour servir, avec les ressources du budget, à l'amortissement de l'emprunt.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Constantine, 30 mai, 5 h. du matin. — Hier, l'Empereur a visité la ville et ses environs, et a rencontré partout un accueil enthousiaste.

L'Empereur se met en route pour Biskra. Il couchera ce soir à Batna.

La santé de Sa Majesté est excellente.

Toulon, 30 mai. — L'Empereur est attendu, ici, le 10 juin. Sa Majesté restera en rade à bord du yacht impérial pendant la plus grande partie de son séjour à Toulon. Les autorités rendront visite à l'Empereur à bord de l'*Aigle*. Les sociétés chorales donneront une sérénade sur l'eau.

L'Empereur doit assister au lancement du *Taureau* et à l'expérience de nouvelles canonnières cuirassées.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BOURSE DU 30 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 27.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 31 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 27.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU et M<sup>e</sup> LABICHE, avoués à Saumur.

### VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Après baisse de mise à prix,

D'UNE

### MAISON

Située à Saumur, place St-Pierre,

Dépendant des successions bénéficiaires de M. et M<sup>me</sup> BERGEBESNARD.

L'adjudication aura lieu à l'audience du tribunal civil de Saumur, le samedi dix-sept juin mil huit cent soixante-cinq, à midi.

### DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Une maison, sise à Saumur, place Saint-Pierre, à l'angle de cette place et de la rue du Petit-Maure, composée: au rez-de-chaussée de trois pièces donnant sur la place, dont deux servent de magasin et la troisième de chambre à coucher, un salon, une cuisine donnant sur la rue du Petit-Maure, une cave, deux petits caveaux sous la maison du sieur Bonneau, une cour dans laquelle se trouvent un puits et des lieux d'aisances; au premier étage, de deux chambres éclairées sur la place, et une petite chambre sur la rue du Petit-Maure; au second étage, de mêmes appartements; mansardes sur le tout, et grenier au-dessus de ces mansardes.

Cette maison joint par devant la place Saint-Pierre, au midi la maison de Bonneau, au nord la rue du Petit-Maure. Elle est mise à prix à six mille francs, ci..... 6,000 fr.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal civil, séant à Saumur, du premier avril mil huit cent soixante-cinq, enregistré, et d'un autre jugement du même tribunal, du 27 mai courant, enregistré.

A la requête de: 1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Emilie Berge, marchande lingère; 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Henriette Berge, sans profession; 3<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Eugénie Berge, marchande lingère; 4<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Marie Berge, couturière; 5<sup>o</sup> M. Abel Berge, sellier-carrossier; 6<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Caroline Berge, marchande lingère; 7<sup>o</sup> M. Eugène Berge, employé au bureau des hypothèques de Saumur, agissant tant en son nom que comme tuteur des mineurs Abel-Victor Griffon et Jules Griffon, ses neveux, tous demeurant à Saumur; 8<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adèle Berge, épouse assistée et autorisée de M. René Delaunay, marchand Boucher, demeurant à Thouarcé; 9<sup>o</sup> M. Alphonse Berge, maréchal-des-logis dans les spahis, en garnison à Tlemcen (Algérie), domicilié à Saumur; 10<sup>o</sup> M. Eugène Griffon, coiffeur, demeurant à Paris, agissant tous comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu M. Abel Berge et M<sup>me</sup> Marie Besnard, sa femme, leurs père, mère et aïeuls, et ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur;

11<sup>o</sup> Et M. Auguste Berge, mercier, demeurant à Saumur, héritier, sous bénéfice d'inventaire de mondit sieur

Abel Berge, son père, ayant constitué M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur;

En présence de M. Louis Griffon, sellier-carrossier, demeurant au Blanc, subrogé-tuteur des mineurs Griffon, ayant constitué M<sup>e</sup> Couhault, avoué à Saumur.

Le cahier des charges est déposé au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, par les avoués poursuivants soussignés, le trente-un mai mil huit cent soixante-cinq. Signé: LABICHE.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trente-un mai mil huit cent soixante-cinq, f. .... Reçu un franc quinze centimes, dixième et demi compris. (253) Signé: PARISOT.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### LA NU-PROPRIÉTÉ

De 5 hectares 83 ares environ de terres, vignes et prés, situés sur les communes du Coudray, de Courchamps, d'Artannes et d'Épièdes; et de DEUX MAISONS, avec leurs dépendances, au bourg du Coudray.

Pour plus de détails voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (168)

### APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

Étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par corps de ferme,

LA PROPRIÉTÉ

### DE FOSSE-SÈCHE,

Sise commune du Vaudelnay-Rillé, et par extension, commune de Bros-say.

Cette propriété comprend:

Une très-belle maison de maître de nouvelle construction, jardins, cours, servitudes, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation pour le fermier, terres labourables, vignes et bois, d'une contenance totale de 55 hectares 46 ares 60 centiares.

Cette propriété est située sur le bord de la route départementale de Montreuil-Bellay à Doué, et à une égale distance de ces deux villes; une allée d'environ 600 mètres de longueur, conduit de la maison de maître à la grande route.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CEBRON, expert géomètre à Doué-la-Fontaine; soit à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (254)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (185)

### A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

### UNE MAISON

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

### A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

### A CEDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE très-bien achalandé, et dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

### ON DEMANDE

Un apprenti pour une maison de mercerie. S'adresser au bureau du journal.

### LIBRAIRIE, PAPETERIE

### GRASSET

Rue Saint-Jean et place du Marché-Noir,

### SPECIALITÉ POUR TIMBRAGE EN COULEUR

Du papier à lettres et des enveloppes, AVEC CHIFFRES ET ARMOIRIES.

PAPETERIE DE LUXE ET DE FANTAISIE.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

Maison de confiance connue depuis sa création pour vendre

LE

## MEILLEUR MARCHÉ DE SAUMUR.

# CONFECTIONS

pour

## HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les ventes importantes que nous avons faites dans cet article au début de cette saison ayant épuisé nos rayons, nous venons de recevoir un NOUVEL ASSORTIMENT très complet dans tous les prix et dans toutes les tailles.

Pantalons Moleskine.....	5 fr. 75
Pantalons Coutil gris et fantaisie, très-bonne qualité.....	5 »
Pantalons Satin noir extra.....	18 »
— Elbeuf tout laine.....	9 »
— Haute Nouveauté.....	15 et 16 fr.
Gilets Piqué.....	4 fr. 50
— Haute Nouveauté.....	6 et 7 fr.
— Soie.....	8 et 10 fr.
Redingotes noires, Drap Elbeuf.....	25 fr. »
Coachmanns, Drap noir.....	18 »
Vêtements complets, Drap Elbeuf (paletot, pantalon et gilet), tout ce qui se fait de beau.....	50 »
Cravates Piqué, bon teint.....	» 20

Paletots Tissus anglais.....	6 fr. »
— Coutil.....	7 à 8 fr.
— Reps, Alpaga, tout ce qui se fait de mieux.....	18 à 19 fr.

**BLOUSES ET SALOPETTES AUX PRIX DE FABRIQUE.**

**FLANELLES ET GILETS DE FLANELLE.**

**Chemises sur mesure et confectionnées.**

**CHOIX IMMENSE DE FAUX-COLS DROITS ET RABATTUS.**

Un tailleur attaché à notre maison nous met à même de livrer, dans vingt-quatre heures, toutes les commandes qui nous sont faites.

Nous allons donner seulement dans nos autres articles un aperçu de prix de ce que nous avons réellement d'avantageux et au-dessous du cours :

Vêtements Dames, Drap été.....	10 fr. »
— — Soie.....	19 »
Linon cristal, Nouveauté pour Robes.....	» 95
Indiennes cachou.....	» 50
1,000 douzaines Mouchoirs poche, de façon.....	7, 8 et 10 f.

100 pièces Madapolam, achetées au plus bas cours, vont être mises en vente de suite.	
<i>Il y a réellement sur cet article une baisse de 50 c. par mètre.</i>	
Toiles de l'Inde pour Chemises, Jupons et Pantalons.....	» fr. 60
Toiles de Fil écri et Fil blanchi.....	» 95

Nos rayons de MERCERIE, BONNETERIE et RUBANS DE SOIE ont pris une telle extension que nous croyons inutile d'en parler à notre très-nombreuse clientèle.

Nous citerons seulement, comme occasions véritables, notre grand assortiment de Passementerie, haute nouveauté

En Jais et Acier, depuis.....	» fr. 10
Soie à coudre (supérieure), le gros.....	» 20
Bas très-bons, depuis.....	» 70
Chaussettes.....	» 40

Corsets, vraie baleine.....	2 fr. 75
Crinolines, acier anglais.....	2 » 95
Rubans tout soie, la pièce.....	» 60
Velours — —.....	» 25

Saumur, imp. de P. GODET.